FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds commun de placement **« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds commun de placement **« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »**, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note (2.3) des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le «FCP DELTA EPARGNE ACTIONS» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 11,22% de son actif en actions de la société « ATB », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 10,42% de son actif en actions de la société « Euro-cycles », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 10,77% de son actif en actions de la société « Tunis Re », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire du « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux organes de direction et d'administration du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds commun de placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds commun de placement.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds commun de placement;

• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

•Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours de l'année 2016.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la concordance avec les états financiers des chiffres données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2019.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes : EXPERTISE & CONSEIL INTERNATIONAL Aymen EL ABED

BILAN

arrêté au 31/12/2019 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	187 997	207 987
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachésb - Obligations et Valeurs assimilées		177 666 10 331	190 356 17 631
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 079	4 158
a - Placements monétaires b - Disponibilités	3-10	- 1 079	- 4 158
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		189 075	212 144
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	303	315
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 884	3 807
TOTAL PASSIF		4 187	4 122
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-4	175 844	200 166
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	9 044	7 857
a - Sommes distribuables des exercices antérieursb - Sommes distribuables de l'exercice		1 9 043	2 7 855
ACTIF NET		184 888	208 022
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		189 075	212 144

ETAT DE RESULTAT arrêté au 31/12/2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	13 440	12 329
a - Dividendesb - Revenus des obligationset valeurs assimilées		12 740 700	11 398 931
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-3	51	132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	_	13 492	12 461
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-7	-1 714	-1 845
REVENU NET DES PLACEMENTS	_	11 778	10 616
PR 3 - Autres produits CH 2 - Autres charges	3-8	- -2 496	- -2 606
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 282	8 010
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-239	-155
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	_	9 043	7 855
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		239	155
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-17 620	-14 488
* +/- values réalisées sur cession des titres* Frais de négociation de titres		96 -24	38 787 -305
i iais de negociation de titles	=	-24	-305
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>_</u>	-8 266	32 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET arrêté au 31/12/2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
a - Résultat d'exploitation	9 282	8 010
b - Variation des +/- values potentielles	- 17 620	- 14 488
sur titres		
c - +/- values réalisées sur cession de titres	96	38 787
d - Frais de négociation de titres	- 24	- 305
AN 2 - Distribution des dividendes	- 7 761	- 5 631
AN 3 -Transaction sur le capital		
a - Souscriptions	-	10 728
* Capital	-	9 583
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1 140
* Régularisations des sommes distrib.		5
b - Rachats	- 7 107	- 3 703
* Capital	- 7 283	- 3 194
* Régularisation des sommes non distrib.	511	- 554
* Régularisation des sommes distrib.	- 335	46
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 23 134	33 398
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	208 022	174 624
b - En fin de l'exercice	184 888	208 022
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début de l'exercice	1 649	1 589
b - En fin de l'exercice	1 589	1 649
VALEUR LIQUIDATIVE	116,355	126,150
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,99%	17,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat des placements cédés constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 187 997 DT et se détaille ainsi :

Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Actions		208 225	177 666	93,97%
ARTES	3 224	22 756	15 682	8,29%
АТВ	5 300	21 615	21 211	11,22%
ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR	2 800	11 240	11 060	5,85%
ATL	6 800	18 797	11 478	6,07%
ATL NS J01072019	2 720	7 521	5 250	2,78%
ATTIJARI LEASING	796	13 603	9 656	5,11%
ВТ	1 180	9 218	9 133	4,83%
CITY CARS	2 400	20 543	17 626	9,32%
EURO-CYCLES	1 050	22 640	19 709	10,42%
NEW BODY LINE	3 800	21 359	18 886	9,99%
SFBT	400	7 800	7 624	4,03%
TPR	2 100	7 772	9 988	5,28%
TUNIS RE	2 560	23 361	20 365	10,77%
Obligations et valeurs assimilées		10 060	10 331	5,46%
BTA09MAI2022	10	10 060	10 331	5,46%
Totaux		218 285	187 997	99,43%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2018	220 397	607	-13 018	207 987	
Acquisitions de l'exercice	15 821			15 821	
Obligations & Valeurs assimilés					
Actions	15 821			15 821	
Cession et remboursement de l'exercice	-17 933			-17 933	
Obligations & Valeurs assimilées	-10 891			-10 891	488
Actions	-7 042			-7 042	-392
Variation des +/- values latentes			-17 628	-17 628	
Actions			-17 620	-17 620	
Obligations & Valeurs assimilés			-8*	-8	
Variation intérêts courus		-250		-250	
				-	
Solde au 31/12/2019	218 285	357	-30 646	187 997	96

^{*}Surcote sur BTA

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 440 Dinars au 31/12/2019, contre un montant de 12 329 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des actions		
Dividendes	12 740	11 398
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	700	931
Total	13 440	12 329

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019, à 51 Dinars et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts/ Compte de dépôt	51	132
Total	51	112

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2018	
- Montant	200 166
- Nombre de parts	1649
- Nombre de copropriétaires	7
Souscriptions	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de nouveaux copropriétaires	0
Rachats effectués	
- Montant	-6 773
- Nombre de parts	60
- Nombre de copropriétaires sortants	1
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-17 620
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	96
- Frais de négociation des titres	-24
Capital au 31/12/2019	
- Montant	175 844
- Nombre de parts	1589
- Nombre de copropriétaires	6

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2019 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice	9 043	7 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	2
Total	9 044	7 857

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 303 DT contre 315 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Gestionnaire	113	205
- Dépositaire	190	110
Total	303	315

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2019 à 1 714 DT contre 1 845 DT au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Rémunération du gestionnaire	1 523	1 640
- Rémunération du dépositaire	190	205
Total	1 714	1 845

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à 2 496 DT contre 2 606 DT au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2 000
- Rémunération du CMF	190	205
- Publicité & Publication	305	401
Total	2 496	2 606

3-9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 884 DT contre 3 807 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Honoraires de CAC à payer	3 818	3 740
- Redevance CMF à payer	63	65
- État retenue à la source	2	2
Total	3 884	3 807

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 079 DT contre 4 158 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Avoirs en banque	1 079	4 158
- Sommes à l'encaissement	-	-
- Sommes à régler	-	-
Total	1 079	4 158

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « *FCP DELTA EPARGNE ACTIONS* » est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4-3. Données par part et ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
REVENUS DES PLACEMENTS	8,491	7,556	5,886	6,032	4,873
Charges de gestion des placements	-1,079	-1,119	-0,926	-0,915	-0,957
REVENU NET DES PLACEMENTS	7,412	6,438	4,961	5,117	3,916
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,571	-1,581	-1,551	-1,553	-1,369
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,842	4,857	3,409	3,564	2,546
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,150	-0,094	0,006	0,019	-0,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,691	4,763	3,416	3,583	2,333

* Variation des +/- values potentielles sur titres	-11,089	-8,786	8,059	11,515	-6,797
* +/- values réalisées sur cession des titres	0,060	23,521	0,272	-3,154	-9,752
* Frais de négociation de titres	-0,015	-0,185	-0,021	-0,142	-0,145
*+/- valus sur titres & frais de négociation	-11,044	14,551	8,309	8,219	-16,694
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-5,202	19,408	11,719	11,784	-14,147
	0,000				
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-11,044	14,551	8,309	8,219	-16,694
Régularisation du résultat non distribuable	0,321	0,355	0,010	-0,772	0,981
Sommes non distribuables de l'exercice	-10,722	14,906	8,320	7,447	-15,713
Distribution de dividendes	4,764	3,415	3,584	2,332	2,657
Valeur liquidative	116,355	126,150	109,895	101,744	93,045

4.3.2 – Ratios de gestion des placements :

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Actif net moyen	196 455,080	191 323,003	168 503,836	166 468,275	188 140,839
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,87%	0,96%	0,87%	0,88%	0,93%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,27%	1,36%	1,46%	1,49%	1,33%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	4,72%	4,19%	3,21%	3,42%	2,48%